

FOURRIERE

RAPPORT D'ACTIVITE 2013 CONCERNANT LA FOURRIERE

QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA FOURRIERE.

Les missions de la fourrière sont nombreuses.

La première mission est d'accueillir les animaux errants amenés par les autorités de Police ou par des particuliers et de tout mettre en œuvre pour retrouver les propriétaires.

Nous sommes appelés régulièrement pour récupérer les animaux morts ou blessés sur la voie publique, des animaux errants qui se sont échappés.

Nous participons également à de nombreuses captures de chats à l'état libre soit à la demande des Maires soit à la demande des particuliers.

Ces animaux sont souvent récupérés par leurs propriétaires. Certains animaux blessés ou accidentés sont amenés pour des soins au cabinet vétérinaire. D'autre part, nous procédons systématiquement à la recherche des propriétaires lorsque les animaux sont identifiés.

Les animaux non identifiés sont gardés au moins 2 à 3 semaines alors que la loi nous oblige à les garder 8 jours.

Dans notre activité Fourrière nous avons aussi des demandes pour des chevaux divaguant sur les routes et qui parfois ne retrouvent pas leurs propriétaires.

Les missions de la Fourrière sont assurées par :

- 2 personnes en CDI 35h00 au secrétariat,
- 2 personnes en CDI 35h00 pour l'entretien du chenil et les soins aux animaux.
- 1 personne en CDD à mi-temps.

Le nombre d'animaux rentrés en Fourrière demeure constant d'une année sur l'autre

En 2013 la Fourrière a accueilli 1257 animaux dont 661 chiens et 589 chats et chatons ; 275 chiens et chats ont été repris par leur propriétaire. La moitié des chats et chatons vivaient à l'état libre. D'autre part, nous avons accueilli 7 animaux de diverses espèces (furets, chouette, éperviers)

40 chiens et 41 chats sont morts sur la voie publique accidentés ou pendant leur séjour en fourrière.

De nombreux soins ont été apportés à des animaux soit intoxiqués soit blessés, ou présentant d'autres problèmes pathologiques ; mais il est évident que tous les problèmes pathologiques sont difficiles à déceler car nous n'avons bien souvent aucun antécédent ni sur la vie de l'animal ni sur son âge.

Nous essayons d'éviter au maximum les euthanasies sauf en cas de nécessité. En revanche, du mois de juin au mois de septembre nous recevons de nombreuses portées de chatons de 1 ou 2 jours que nous ne pouvons pas garder. C'est la raison pour laquelle nous faisons des campagnes de stérilisation pour éviter la prolifération des portées, tant sur les chats que sur les chattes.

La gestion de la Fourrière n'est pas une activité de tout repos et nous rencontrons de nombreuses difficultés. Nous devons parfois faire face à l'agressivité de certains propriétaires qui n'acceptent pas que les autorités de police ou des particuliers nous aient amené leur animal à la fourrière parce qu'il divaguait. Certains propriétaires refusent de régler les frais lors de la reprise de l'animal, quelques uns réagissent avec violence. Nous avons aussi des chèques impayés, des personnes insolvables.

Le montant total estimé des pertes dans le cadre de la fourrière est faible il est de 150 € 00.

Nous avons également le problème des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie qui sont classés dangereux. Les frais inhérents à la garde de ces animaux sont souvent importants beaucoup de propriétaires refusent de payer ou sont insolvables.

COMMENT FONCTIONNE LA FOURRIERE.

2 véhicules sont à la disposition de la fourrière. Pour l'année 2013, nous avons parcouru 25 800 km, (soit 12 626 km de plus qu'en 2012) Nous travaillons pour récupérer les animaux errants sur 236 communes ou communauté de communes (218 800 habitants) qui ont signé une convention fourrière avec notre SPA.

Actuellement ces communes ou communautés de communes paient 0,60 € par habitant.

Il est évident que ces déplacements sont un poste de frais important et nous essayons au maximum de faire amener les chiens par le personnel municipal. D'autre part, pour gérer au mieux les problèmes de chiens trouvés ou perdus, nous suggérons aux communes d'investir dans un lecteur de puce électronique sachant que la SPA est à leur disposition pour effectuer la recherche du propriétaire ou de faire vérifier par un vétérinaire si l'animal est identifié.

La profession vétérinaire nous aide énormément dans ces recherches, ce qui permet d'éviter des déplacements inutiles.

Nous suggérons également aux communautés de communes de créer un chenil d'attente car nous nous sommes rendus compte que très souvent les propriétaires sont retrouvés lorsque les animaux sont identifiés avant qu'ils ne soient amenés à la SPA.

FOURRIERE

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 CONCERNANT LA FOURRIERE

QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA FOURRIERE.

Les missions de la fourrière sont nombreuses.

La première mission est d'accueillir les animaux errants amenés par les autorités de Police ou par des particuliers et de tout mettre en œuvre pour retrouver les propriétaires.

Nous sommes appelés régulièrement pour récupérer les animaux morts ou blessés sur la voie publique, des animaux errants qui se sont échappés.

Nous participons également à de nombreuses captures de chats à l'état libre soit à la demande des Maires soit à la demande des particuliers.

Ces animaux sont souvent récupérés par leurs propriétaires. Certains animaux blessés ou accidentés sont amenés pour des soins au cabinet vétérinaire. D'autre part, nous procédons systématiquement à la recherche des propriétaires lorsque les animaux sont identifiés.

Les animaux non identifiés sont gardés au moins 2 à 3 semaines alors que la loi nous oblige à les garder 8 jours.

Dans notre activité Fourrière nous avons aussi des demandes pour des chevaux divaguant sur les routes et qui parfois ne retrouvent pas leurs propriétaires.

Les missions de la Fourrière sont assurées par :

- 2 personnes en CDI 35h00 au secrétariat,
- 3 personnes en CDI 35h00 pour l'entretien du chenil et les soins aux animaux.

Le nombre d'animaux rentrés en Fourrière ne cesse d'augmenter d'une année sur l'autre depuis 2012.

En 2014 la Fourrière a accueilli 1409 animaux, ce qui représente un flux global entrant supérieur de 30 % par rapport à 2012 et de 12 % par rapport à 2013.

Dans le courant de l'année 2014 ce sont 728 chiens (+ 14.76% sur 2 ans) et 666 chats) et chatons (+22.5% sur 2 ans) qui sont entrés au refuge dans le cadre de la fourrière.

356 chiens et chats ont été repris par leur propriétaire. La moitié des chats et chatons vivaient à l'état libre. D'autre part, nous avons accueilli 15 animaux de diverses espèces (furets, chouette, éperviers, chevaux, etc)

30 chiens et 70 chats sont morts sur la voie publique accidentés ou pendant leur séjour en fourrière.

De nombreux soins ont été apportés à des animaux soit intoxiqués soit blessés, ou présentant d'autres problèmes pathologiques ; mais il est évident que tous les problèmes pathologiques sont difficiles à déceler car nous n'avons bien souvent aucun antécédent ni sur la vie de l'animal ni sur son âge.

Le volume global des euthanasies pratiquées demeure stable depuis 2012, mais on peut observer que celles concernant les chiens ont chuté de 50 % en 3 ans, mais également et malheureusement pour la même période que celles des félins se sont accrues de 20 %.

La gestion de la Fourrière n'est pas une activité de tout repos et nous rencontrons de nombreuses difficultés. Nous devons parfois faire face à l'agressivité de certains propriétaires qui n'acceptent pas que les autorités de police ou des particuliers nous aient amené leur animal à la fourrière parce qu'il divaguait. Certains propriétaires refusent de régler les frais lors de la reprise de l'animal, quelques uns réagissent avec violence.

Le montant total estimé des impayés dans le cadre de la fourrière est faible il est de 150 € 00.

Nous avons également le problème des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie qui sont classés dangereux. Les frais inhérents à la garde de ces animaux sont souvent importants beaucoup de propriétaires refusent de payer ou sont insolvables.

COMMENT FONCTIONNE LA FOURRIERE.

2 véhicules sont à la disposition de la fourrière. Pour l'année 2014, nous avons parcouru 23 446km, (soit 2350 km de moins qu'en 2013) Nous travaillons pour récupérer les animaux errants sur 312 communes dont 2 communautés de communes (218 800 habitants) qui ont signé une convention fourrière avec notre SPA.

Pour l'année 2014 ces communes ou communautés de communes ont payé 0,60 € par habitant.

Il est évident que ces déplacements sont un poste de frais important et nous essayons au maximum de faire amener les chiens par le personnel municipal. D'autre part, pour gérer au mieux les problèmes de chiens trouvés ou perdus, nous suggérons toujours aux communes d'investir dans un lecteur de puce électronique sachant que la SPA est à leur disposition pour effectuer la recherche du propriétaire ou de faire vérifier par un vétérinaire si l'animal est identifié.

La profession vétérinaire nous aide énormément dans ces recherches, ce qui permet d'éviter des déplacements inutiles.

Comme l'a réalisé très récemment la commune de Pineuilh associée à la commune de Sainte Foy, nous suggérons également aux communautés de communes de créer un chenil d'attente car nous nous sommes rendus compte que très souvent les propriétaires sont retrouvés lorsque les animaux sont identifiés avant qu'ils ne soient amenés à la SPA.

FOURRIERE

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 CONCERNANT LA FOURRIERE

1 - Les pouvoirs de police du maire en matière de Fourrière (rappel de la législation) :

Un animal trouvé en divagation sur la voie publique, doit être conduit à la fourrière animale du lieu où il a été trouvé. A ce titre chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (article L. 211-24 du Code rural).

Chaque commune a donc l'obligation de disposer d'un chenil fourrière conforme à la réglementation et doit en confier la gestion à un employé titulaire du certificat de « capacité animaux domestiques ».

Il convient de rappeler qu'au titre de la fourrière, le maire a également l'obligation d'assurer la garde de chaque animal capturé pendant une durée légale de 8 jours francs. Ce délai doit permettre de retrouver éventuellement le propriétaire de l'animal.

2 - La SPA de Bergerac assure aujourd'hui le service de la Fourrière (dans le cadre d'une délégation de service public) **au profit de 307 communes** rassemblant une population municipale de **222 192 habitants**.

Au titre de la Fourrière, **la SPA de Bergerac a accueilli en 2015 mille deux cent cinquante quatre (1253) animaux dont 690 chiens et 501 chats**. La grande majorité des chats et chatons vivaient à l'état libre. Nous avons également accueilli 62 animaux de diverses espèces (furets, chouette, éperviers, chevaux, etc.).

320 chiens et chats ont été récupérés par leurs propriétaires en 2015.

L'association rencontre un problème en ce qui concerne la fourrière pour les chats. La capacité d'accueil maximale est de 60 chats.

Cette capacité s'organise en 3 espaces :

- un espace chats adultes de 30 mètres carrés commun pour les mâles et les femelles (tous les mâles sont donc systématiquement stérilisés). Il peut accueillir en théorie 25 chats.
- un espace pour les chatons de 12 mètres carrés, susceptible de recevoir 25 chatons.
- et une pièce de quarantaine dans laquelle les animaux entrants sont gardés dans des cages pour attendre la visite du vétérinaire et la vaccination. Cet espace peut accueillir 9 chats.

Au sein de la structure actuelle, il n'existe aucune possibilité de créer un espace qui puisse nous permettre d'accueillir en fourrière les chats sauvages, agressifs et ou malades.

3 - Les missions de la Fourrière sont assurées par :

Depuis 2012 la moyenne annuelle des entrées en fourrière est de 1276 animaux dont 677 chiens et 575 chats. Après avoir pu observer une hausse des entrées fourrières entre 2012 et 2014, il convient de remarquer que les volumes de 2015 sont légèrement inférieurs au volume moyen annuel des quatre dernières années.

Au cours de l'année 30 chiens et 70 chats sont morts sur la voie publique accidentés ou pendant leur séjour en fourrière.

De nombreux soins ont été apportés à des animaux intoxiqués, blessés, ou présentant d'autres problèmes pathologiques.

La chute des euthanasies pratiquées sur les chiens est spectaculaire, la diminution est de 68.25 % sur les quatre dernières années. Pour la population féline la baisse est nettement moins importante, elle n'est simplement que de 11 %. **Le volume global des euthanasies pratiquées est en régression de 28.32 % depuis 2012**

La gestion de la Fourrière n'est pas une activité de tout repos et nous rencontrons de nombreuses difficultés. Nous devons parfois faire face à l'agressivité de certains propriétaires qui n'acceptent pas que les autorités de police ou des particuliers nous aient amené leur animal à la fourrière parce qu'il divaguait. Certains propriétaires refusent de régler les frais lors de la reprise de l'animal, quelques uns réagissent avec violence.

Le montant total estimé des impayés dans le cadre de la fourrière est faible il est de 580 € 00.

En 2015 les problèmes des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie qui sont classés dangereux se sont grandement atténués. Toutefois les frais inhérents à la garde de ces animaux demeurent importants et les propriétaires refusent régulièrement de payer ou sont insolvables.

COMMENT FONCTIONNE LA FOURRIERE.

Au sein du refuge 4 salariés Equivalents Temps Pleins (ETPT) sur 7 s'acquittent du travail que le service de la fourrière exige, ce qui représente une masse salariale d'environ 114 000 € 00 (35% du budget de fonctionnement).

2 véhicules sont à la disposition de la fourrière. Pour l'année 2015, nous avons parcouru 19051 km, (soit 2724 km de moins qu'en 2014).

Ces déplacements représentent un poste de frais important et nous essayons au maximum de faire amener les chiens par le personnel municipal. D'autre part, pour gérer au mieux les problèmes de chiens trouvés ou perdus, nous suggérons toujours aux communes d'investir dans un lecteur de puce électronique sachant que la SPA est à leur disposition pour effectuer la recherche du propriétaire ou de faire vérifier par un vétérinaire si l'animal est identifié. Nous essayons ainsi de trouver localement une solution rapide, au problème des chiens perdus. Des gains de temps (déplacements) et l'économie des moyens (personnels, véhicules, etc.) sont ainsi garantis pour chacun des acteurs concernés.

La profession vétérinaire nous aide énormément dans ces recherches, ce qui permet d'éviter des déplacements inutiles.

Comme l'ont déjà réalisé plusieurs communes ou communautés de communes, nous suggérons également aux élus de créer un chenil d'attente car nous nous sommes rendus compte que très souvent les propriétaires sont retrouvés lorsque les animaux sont identifiés avant qu'ils ne soient amenés à la SPA.